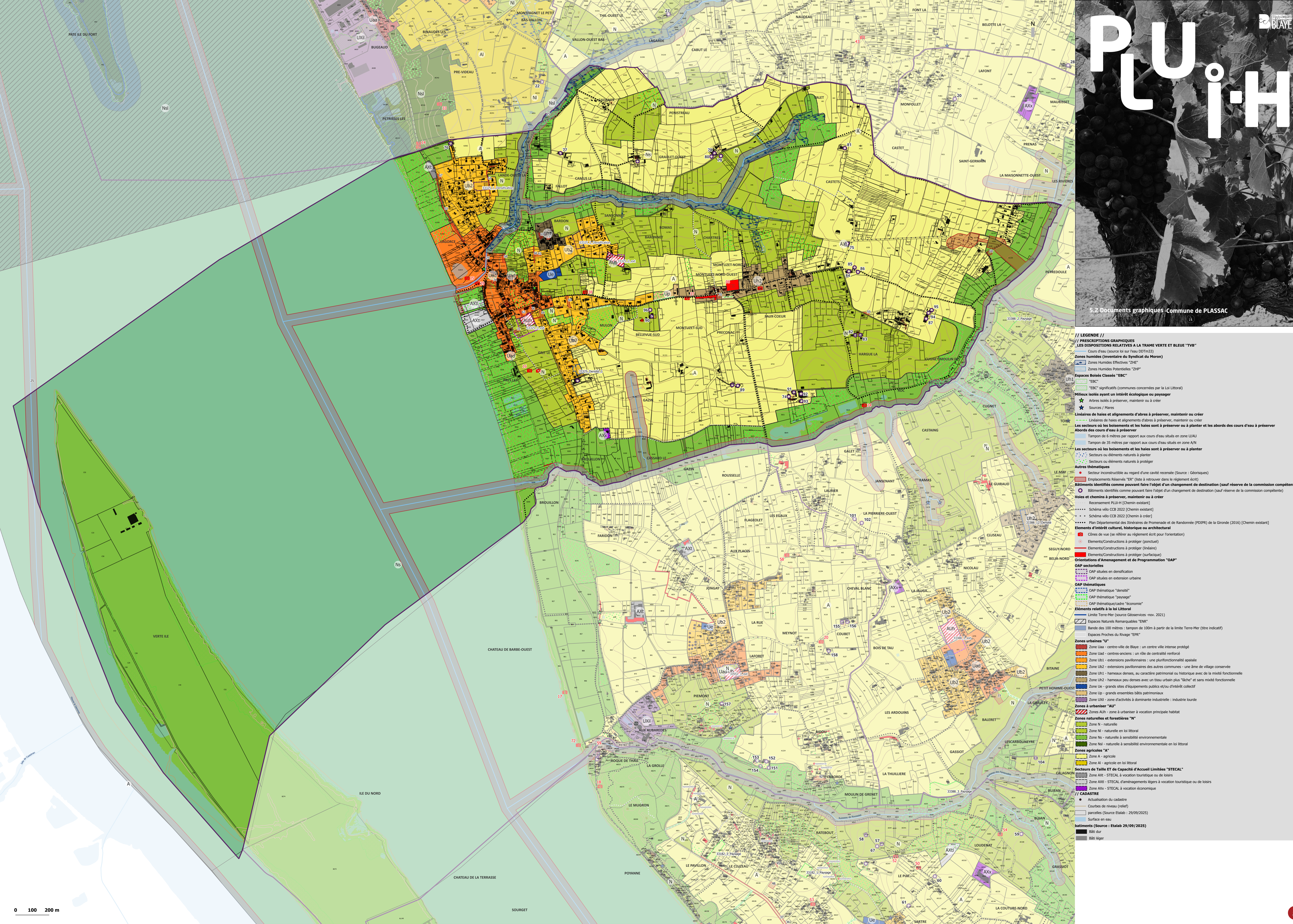


PLU i-H

5.2 Documents graphiques - Commune de PLASSAC



- // LEGENDE //
- LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE "TVB"**
- Cours d'eau (source loi sur l'eau DDTn33)
 - Zones humides (inventaire du Syndicat du Moron)**
 - Zones Humides Effectives "ZHE"
 - Zones Humides Potentielles "ZHP"
 - Espaces Boisés Classés "EBC"**
 - Uhl
 - "EBC" significatifs (communes concernées par la Loi Littoral)
 - Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager**
 - Arbres isolés à préserver, maintenir ou à créer
 - ★ Sources / Mares
 - Linéaires de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou créer**
 - Linéaires de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou créer
 - Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter et les abords des cours d'eau à préserver**
 - Abords des cours d'eau à préserver
 - Tampon de 6 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone U/AU
 - Tampon de 35 mètres par rapport aux cours d'eau situés en zone A/N
 - Les secteurs où les boisements et les haies sont à préserver ou à planter**
 - • • Secteurs ou éléments naturels à planter
 - • • Secteurs ou éléments naturels à protéger
 - Autres thématiques**
 - Secteur inconstructible au regard d'une cavité recensée (Source : Géliseries)
 - Emplacements Réservés "ER" (liste à retrouver dans le règlement écrit)
 - Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)**
 - Bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination (sauf réserve de la commission compétente)
 - Voies et chemins à préserver, maintenir ou à créer**
 - Recoisement PLU-H [Chemin existant]
 - • • Schéma vélo CCB 2022 [Chemin existant]
 - • • Schéma vélo CCB 2022 [Chemin à créer]
 - • • Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Gironde (2016) [Chemin existant]
 - Éléments d'intérêt culturel, historique ou architectural**
 - Cônes de vue (se référer au règlement écrit pour l'orientation)
 - Éléments/Constructions à protéger (ponctuelle)
 - Éléments/Constructions à protéger (linéaire)
 - Éléments/Constructions à protéger (surfaçage)
 - Orientations d'aménagement et de Programmation "OAP"**
 - OAP sectorielles**
 - OAP situées en densification
 - OAP situées en extension urbaine
 - OAP thématiques**
 - OAP thématique "densité"
 - OAP thématique "paysage"
 - OAP thématique "économie"
 - Éléments relatifs à la loi Littoral**
 - Limite Terre-Mer (source Géliseries - nov. 2021)
 - Espaces Naturels Remarquables "ENR"
 - Bande des 100 mètres : tampon de 100m à partir de la limite Terre-Mer (titre indicatif)
 - Espaces Proches du Rivage "EPR"
 - Zones urbaines "U"**
 - Zone Uaa - centre-ville de Blaye : un centre ville intense protégé
 - Zone Uad - centres-anciens : un rôle de centralité renforcé
 - Zone Ub1 - extensions pavillonnaires : une plurifonctionnalité apaisée
 - Zone Ub2 - extensions pavillonnaires des autres communes - une âme de village conservée
 - Zone Uhl1 - hameaux denses, au caractère patrimonial ou historique avec de la mixité fonctionnelle
 - Zone Uhl2 - hameaux peu denses avec un tissu urbain plus "lâche" et sans mixité fonctionnelle
 - Zone Ue - grands sites d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Zone Up - grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Zone Uxl - zone d'activités à dominante industrielle : industrie lourde
 - Zones à urbaniser "AU"**
 - Zones AUH - zone à urbaniser à vocation principale habitat
 - Zones naturelles et forestières "N"**
 - Zone N - naturelle
 - Zone Ni - naturelle en loi littoral
 - Zone Ns - naturelle à sensibilité environnementale
 - Zone Nsl - naturelle à sensibilité environnementale en loi littoral
 - Zones agricoles "A"**
 - Zone A - agricole
 - Zone Ai - agricole en loi littoral
 - Secteurs de Taille ET de Capacité d'Accueil Limitées "STECAL"**
 - Zone AX1 - STECAL à vocation touristique ou de loisirs
 - Zone AX1 - STECAL d'aménagements légers à vocation touristique ou de loisirs
 - Zone Axx - STECAL à vocation économique
 - // CADASTRE**
 - Actualisation du cadastre
 - Courbes de niveau (relief)
 - Parcelles (Source Etalab : 29/09/2025)
 - Surface en eau
 - Bâtiments (Source : Etalab 29/09/2025)**
 - Bâti dur
 - Bâti léger